

Le DIRECTEUR de l'ENSMM

Arrêté 2 septembre 2022 modifiant l'arrêté du 20 juin 2022 fixant la composition du comité électoral consultatif de l'ENSMM

Vu l'article D. 719-3 du code de l'éducation ;

Vu l'article 24 des statuts de de l'ENSMM ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 20 juin 2022 est ainsi modifié :

- M. Olivier BRAUN, contrôleur juridique au sein de la délégation régionale à l'enseignement supérieur, remplace M. Gilles CHARTRAIRE en tant que représentant de Mme la rectrice de l'académie de Besançon :

Les autres dispositions restent inchangées.

Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le 2 septembre 2022

Le Directeur de l'ENSMM



Pascal VAIRAC